

LIVRET D'ACCUEIL

MAISON D'ENFANTS A
CARACTERE SOCIAL

MECS « LA VERSÉE »



SOMMAIRE

Ce livret d'accueil présente l'établissement MECS « La Versée ». Vous pourrez y trouver différentes informations concernant l'établissement et l'accompagnement proposé à la MECS.

Mot d'accueil

Présentation de « La Versée »

L'arrivée à la MECS

Le personnel de la MECS

Le quotidien à la MECS

Prévention et traitement de la maltraitance

Le droit d'expression

Accès et plan

ACCES ET PLAN



Pour accéder à la MECS « La Versée » :

> En voiture :

En venant de **Metz**, suivre la D955 en direction de Strasbourg

En venant de **Nancy**, prendre l'A31 puis suivre la D910

En venant de **Saint-Avoid**, suivre la D910

> **En bus**: Ligne Tim 27 en direction de Dieuze (Horaires de la ligne téléchargeable sur : <http://www.moselle.fr/lestransports/Pages/Sedeplacer/Fichehoraireparligne.aspx>)

PRÉVENTION ET TRAITEMENT DE LA MALTRAITANCE

Tout enfant a la possibilité de signaler des faits de maltraitance au directeur ou à tout adulte de la MECS.

Il est également possible de signaler directement des faits de maltraitance à la cellule enfance en danger au 119 (appel gratuit) ou à la Cellule Départementale des Informations Préoccupantes (CDIP).

La **CDIP** peut être saisie -même anonymement- par écrit :
Cellule Départementale des Informations Préoccupantes
 28/30 avenue André Malraux
 57046 METZ CEDEX 1

Ou par téléphone 24H/24 : *N° Vert* : 0800 056789 (appel gratuit).

LE DROIT D'EXPRESSION

Tout au long du séjour, les familles et les enfants peuvent solliciter les professionnels pour toute question ou demande d'information. L'établissement est attentif à l'existence d'un échange.

Le personnel de la MECS s'engage au respect de la vie privée des enfants accueillis et de leur familles.

Les enfants ont un droit d'expression à travers un questionnaire administré ainsi que des réunions de groupe durant lesquelles ils peuvent s'exprimer librement.

MOT D'ACCUEIL

Tout d'abord l'équipe vous souhaite la bienvenue au sein de notre établissement, la MECS « la Versée ».

Afin de faciliter votre arrivée parmi nous, nous avons rédigé ce livret d'accueil. Vous pourrez y trouver diverses informations concernant le séjour, comme la présentation de l'établissement ou l'accueil dans le groupe de vie.

Mini glossaire pour vous aider :

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CASA : Centre d'Accueil pour la Santé des Adolescents

CMP : Centre médico-psychologique

CDIP : Cellule Départementale des Informations Préoccupantes

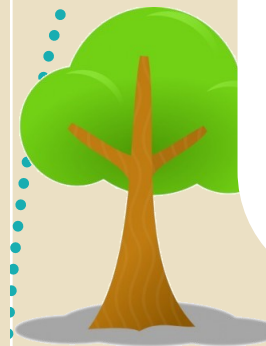
CMSEA : Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

SAEI : Service d'Action Éducative et d'Investigation

SEMO : Service Éducatif en Milieu Ouvert



PRÉSENTATION DE « LA VERSÉE »

LE CMSEA

Le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA) est une association reconnue d'utilité publique créée en 1950. Le Président de cette association est Monsieur Jean FOUGEROUSSE.

L'association se donne pour but « *de sauvegarder et promouvoir les possibilités d'accès à l'autonomie, à la dignité et à la solidarité pour les personnes en difficultés* ».

Le CMSEA, c'est plus de 40 établissements, dans les secteurs du handicap, Protection de l'enfance, Inclusion sociale, et Prévention spécialisée.

LA MECS

La MECS « La Versée » a ouvert ses portes en 1977 dans le village de Solgne. La MECS offre un accompagnement continu dans le cadre de la Protection de l'Enfance. Elle accueille tout au long de l'année, 24h/24 sans aucune période de fermeture, 50 enfants et adolescents âgés de 3 à 18 ans.

L'établissement est habilité par le Service d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et par la Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). La MECS est financée par le Conseil Départemental de Moselle.

La MECS a une réflexion tournée vers l'intérêt de l'enfant et de ses besoins. Chaque enfant bénéficie d'un accompagnement personnalisé dans un cadre adapté à son développement.

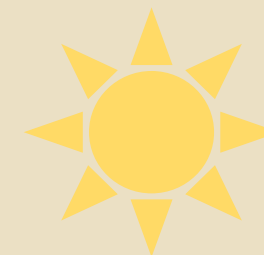
Notre priorité :

Adapter nos réponses aux besoins des enfants accueillis au sein de la MECS afin d'assurer un séjour de qualité.

La famille est systématiquement informée, associée dans l'accompagnement de l'enfant.

LES VACANCES :

Pour les enfants qui ne bénéficient pas de retours en famille, des temps d'accompagnement scolaires et des activités sont proposées comme des sorties, des jeux, ou encore des séjours à thèmes (camps, colonies de vacances, centres aérés, etc.)



TRANSPORT :

Les enfants sont accompagnés dans leurs déplacements par un membre de l'équipe.

La MECS possède plusieurs véhicules de transport et travaille en partenariat avec une société de transport et de taxis.

La MECS est aussi desservie par un réseau de transport en commun permettant un accès aux écoles, collèges et lycées.

Lors des retours en famille, les transports sont adaptés en fonction de la situation de chaque enfant : chauffeurs de l'établissement, taxis, trains, bus ou famille.



Les navettes :

> Une navette effectuée par un chauffeur de l'établissement jusqu'à la gare de Metz a lieu afin de permettre aux parents de venir chercher l'enfant plus facilement. Les navettes jusqu'au domicile des parents ne sont acceptées qu'à titre exceptionnel.

LES REPAS :

Les enfants bénéficient d'une cuisine collective qui prépare les repas du midi et du soir. Les enfants mangent sur les groupes de vie ou à la cantine commune. Occasionnellement, des repas seront confectionnés sur le groupe, les enfants peuvent faire des propositions et participer à l'élaboration de ces repas.

LE LINGE :

Les enfants peuvent faire laver leurs vêtements à la lingerie de la MECS mais il faudra que le nom des enfants soit noté de manière à les reconnaître. Les parents participent à l'achat de vêtements de l'enfant.



COIFFEUR :

Un coiffeur vient régulièrement sur l'établissement. S'ils en ont besoin, les enfants peuvent se faire couper les cheveux après accord des parents.

ARGENT DE POCHE :

De l'argent de poche est distribué aux enfants tous les mois. Le montant varie en fonction de l'âge des enfants.

LES ACTIVITÉS :

Chaque groupe de vie organise des activités tout au long de l'année. Elles sont adaptées aux attentes et besoins de l'enfant. La MECS étant située en milieu rural, des activités de pleines natures sont proposées ainsi que des inscriptions en clubs sportifs extérieurs. Les enfants ont aussi la possibilité d'accueillir des camarades ou de se rendre à des anniversaires après accord des parents et de la direction de l'établissement et après en avoir informé l'ASE.

Des animations collectives sont organisées au sein de la MECS pour marquer les temps forts et les événements particuliers (Noël, Carnaval, anniversaires, etc.).



L'établissement est assuré auprès de la mutuelle Saint-Christophe pour :

- > Sa responsabilité civile
- > Garantie les dommages matériels
- > Garantie de la responsabilité civile de chaque jeune dans le cadre de l'occupation d'un des lieux de l'hébergement de la MECS.

Chaque enfant est accueilli sur un des cinq groupes de vie mixtes selon l'âge et la maturité, afin d'apporter une réponse adaptée à son évolution. Chaque groupe possède son identité propre, sa particularité mais s'inscrit dans une continuité respectant les étapes du développement de l'enfant et de ses besoins repérés.

Groupe I : de 11 à 18 ans ;

Groupe II : de 11 à 13 ans ;

Groupe III : de 8 à 11 ans ;

Groupe IV : de 6 à 8 ans ;

Groupe V : de 3 à 6 ans.

L'ARRIVÉE À LA MECS

Une demande de mesure de placement prend acte à partir du moment où le Juge des enfants ou l'ASE sont saisis.

PREMIER CONTACT AVEC LA MECS

Le premier contact est effectué par les partenaires extérieurs (ASE, SAEI, SEMO). Le contact se fait soit par téléphone, soit par écrit. La problématique de l'enfant est retracée ainsi que son projet dans les grandes lignes.

ÉTUDE DU DOSSIER

Le directeur analyse les éléments transmis par les différents services. Après étude, il reprend contact avec l'organisme demandeur.

VISITE DE PRÉSENTATION

L'enfant se présente à l'établissement avec son référent extérieur et/ou sa famille, afin d'effectuer une première prise de contact physique.

La présence de la famille est souhaitée afin d'établir un premier contact.

Ensuite, une visite d'établissement est réalisée avec présentation des différents professionnels et services, permettant à l'enfant de pouvoir se repérer dans l'établissement. Sont évoqués au cours de cette visite le parcours de l'enfant, les attentes et besoins de l'enfant et de sa famille, le projet de l'enfant ainsi que les prestations que la MECS peut lui proposer.

Lors de la visite de présentation, le groupe dans lequel l'enfant sera accueilli est défini, permettant ainsi aux éducateurs de préparer l'arrivée de l'enfant sur le groupe.

Les documents suivants sont distribués à l'enfant :

- > Document individuel de prise en charge,
- > Livret d'accueil éducatif et pédagogique,
- > Liste des documents administratifs à fournir,
- > Règlement de fonctionnement,
- > Projet d'établissement,
- > Questionnaires religieux et alimentaire.

ACCUEIL

Dès l'accord acté du Juge des enfants ou de l'ASE, l'admission peut se faire. L'enfant est accueilli sur son groupe de vie, les différents professionnels de son groupe lui sont présentés, ainsi que les autres enfants du groupe.

Il peut alors installer ses affaires dans sa chambre. Par la suite, l'enfant rencontrera la psychologue, l'infirmière et si besoin le médecin traitant du village afin de faire un point sur l'état de santé de l'enfant et pouvoir l'accompagner au mieux durant son parcours à la MECS.

Toutes les informations contenues dans le dossier médical sont protégées par le secret professionnel auquel sont tenus les professionnels médicaux et soignants. Ce dossier est conservé dans un lieu sécurisé afin de garantir le secret médical.

Un traitement informatisé des données concernant la personne accueillie est effectué dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

LE SUIVI THÉRAPEUTIQUE

Une psychologue organise et assure en partie le suivi psychologique des enfants. Différents types de prises en charge peuvent être proposées en fonction de l'âge, des besoins et de la demande des enfants, tels que des entretiens d'aide et de soutien ou des rencontres avec la famille.

Horaires psychologue :

Mardi : 9h - 12h et 14h - 17h45

Mercredi : 14h - 18h

Des partenariats extérieurs sont aussi accessibles pour répondre aux besoins : consultation au CASA de Metz, consultation en CMP, consultation auprès de psychologues, pédopsychiatres

LE SERVICE FAMILLE

La MECS porte une grande importance aux liens familiaux et tend à travailler sur les relations parents/enfants au travers d'un accompagnement et d'un soutien à la parentalité en valorisant les compétences des familles.

Le service famille soutient alors les parents dans leur rôle parental et accompagne les rencontres entre l'enfant et sa famille.

Horaires du service famille :

Lundi : 13h – 17h

Mardi : 9h – 12h et 13h – 17h

Mercredi : 9h - 12h et 13h – 18h

Jeudi : 9h – 12h et 13h – 17h

Vendredi : 9h – 12h et 13h – 17h

LA SCOLARITÉ

La plupart des enfants sont scolarisés dans les établissements de Solgne, Metz ou des environs. Les enfants du primaire et de maternelle sont conduits sur le lieu scolaire. Les enfants du secondaire se rendent à l'école en bus. Les enfants en apprentissage se rendent seuls sur leur lieu de stage ou sont accompagnés.



Après l'école, les enfants font leurs devoirs seuls ou avec l'aide d'un éducateur. La MECS travaille en étroite collaboration avec les écoles, collèges et lycées afin d'offrir un accompagnement de qualité dans le parcours scolaire des enfants.

Les parents sont associés à la scolarité de leur enfant(s), le plus souvent possible. Le bulletin scolaire et différentes informations concernant la scolarité de leur(s) enfant(s) leur sont transmis.

LES SOINS MÉDICAUX

Une infirmière assure les soins courants et la distribution de médicaments. La distribution de médicaments peut aussi être effectuée par les éducateurs du groupe de vie des enfants, en cas d'absence de l'infirmière. Mais la distribution est toujours faite en étroite collaboration avec l'infirmière.



Horaires infirmière :

Lundi : 8h45 - 12h30 et 13h - 18h15

Mardi : 8h45 - 12h45

Mercredi : 8h45 - 11h15

Jeudi : 8h45 - 12h30 et 13h - 17h15

Vendredi: 8h45 - 12h30 et 13h -15h30

Les parents peuvent choisir un autre médecin ou praticien si rien ne s'y oppose.

Si les enfants sont malades, l'infirmière ou un éducateur prend rendez-vous et les accompagne chez le médecin du village de Solgne, qui travaille en partenariat avec la MECS, ou chez des médecins spécialistes si nécessaire.

LE PERSONNEL DE LA MECS

Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence
Avec son Président **Jean FOUGEROUSSE**
Et son Conseil d'Administration

**Service
Thérapeutique**

Infirmière
Psychologue

**Service
famille**

Directeur

M. GRUNEWALD

**Services
Généraux**

Lingerie ,Cuisine
Entretien/technique
Transport

**Service
Administratif**

Secrétariat
Comptabilité

Service éducatif

M. Branet - Chef de service

M. Dugrain - Directeur adjoint

Groupe 1

Groupe 2

Groupe 3

Groupe 4

Groupe 5

LE QUOTIDIEN À LA MECS

L'accompagnement est personnalisé et s'adapte aux besoins de chaque enfant en fonction de l'âge, du degré d'autonomie, des difficultés particulières afin de garantir un accompagnement de qualité.

LES HORAIRES

> **Le Lever et petit-déjeuner** : l'enfant se lève seul ou avec l'aide d'un éducateur et prend son petit-déjeuner sur le groupe de vie.

> **Matinée** : l'enfant se rend dans son établissement scolaire ou se rend sur son lieu de stage.

> **Déjeuner** : le déjeuner a lieu à la MECS pour les plus petits et dans les établissements scolaires pour les plus grands.

> **Après-midi** : l'enfant retourne à l'école ou en stage, les plus petits restent à l'établissement.

> **Retour sur le groupe et goûter** : l'enfant revient de l'école ou de stage et regagne son groupe de vie, dans lequel il pourra prendre son goûter et avoir du temps libre avant de faire ses devoirs.

> **Temps scolaire et temps personnel** : l'enfant fait ses devoirs avec l'aide des éducateurs, il peut également participer aux activités du groupe ou se détendre si ses devoirs sont finis.

> **Dîner** : l'enfant prend son repas sur son groupe de vie et participe aux différents services.

> **Coucher** : après un temps d'accompagnement éducatif, l'enfant va se coucher.

Des **règles** existent au sein de la MECS, il faut les **respecter !!**



PRÉSENTATION DES GROUPES DE VIE

Chaque groupe de vie accueille 10 enfants, mais le groupe peut, de façon exceptionnelle, s'élargir à 12 enfants.

Chambre

Chaque enfant dispose d'une chambre individuelle ou collective dans laquelle il pourra dormir, ranger ses affaires, se détendre ou encore faire ses devoirs. Chaque chambre dispose d'un bureau de travail, un lavabo ainsi que d'un balcon. L'enfant peut personnaliser son espace en le décorant de dessins, photos, etc.

Les sanitaires : Des sanitaires collectifs sont installés dans les groupes de vie.

Chaque groupe de vie est organisé autour d'espaces de vie collectifs :

Une salle à manger et une cuisine pour les repas des enfants avec leurs éducateurs.

Ce lieu permet aussi d'élaborer ensemble des repas, de préparer des gâteaux, etc.



Un salon-TV pour des activités de loisirs et de détente. L'enfant pourra regarder la télé, lire un livre, jouer avec les autres enfants du groupe, etc.



La MECS dispose aussi d'une cantine commune à tous les groupes de vie dans lequel les enfants peuvent prendre le repas le temps du midi et le week-end.